

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE CARNIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres du conseil : 15
Présents : 15
Date de convocation du conseil : 10 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à 19 h 00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Louis MARCY, Maire
Etaient présents et formaient la majorité, les membres suivants : L.MARCY, S.BLAS, C.CAILLIEZ, I.MACÉ, P.DELEURENCE, D.MULLIER, I.VAN LOVEREN, I.DUCHEMIN, E.BAUDIN, F-É.WAC, A.DUMONT, J-B.DRANCOURT, H.BOUCHEMA, C.FONTAINE, T.VILLIER

Le secrétariat a été assuré par : Myriam Duthilleul

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
(DELI27042026001)

M. le Maire donne la présidence à Mme BLAS afin qu'elle procède à la présentation du Compte Financier Unique 2025 et se retirera de la salle au moment de voter ce dernier. Les comptes sont ainsi arrêtés :

Investissement

Dépenses	Prévu	955 774.45
	Réalisé	229 079.56
	Reste à réaliser	139 464.40

Recettes	Prévu	955 774.45
	Réalisé	566 816.92
	Reste à réaliser	116 140.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu	1 334 347.48
	Réalisé	840 030.99
	Reste à réaliser	0.00

Recettes	Prévu	1 334 347.48
	Réalisé	1 583 117.49
	Reste à réaliser	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	337 737.36
Fonctionnement	743 086.50
Résultat Global	1 080 823.86

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

5/6/5/2026 S'LOW

ID : 059-215901331-20260427-DELI27042026001-DE

Monsieur le Maire s'étant retiré lors du vote, le Compte Financier Unique est adopté à l'unanimité des membres présents.

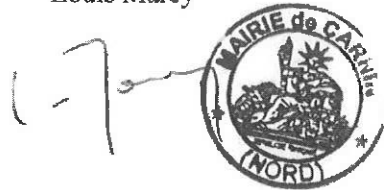
L'annexe concernant la formation des élus a été présentée et débattue en séance.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet du Nord
- Mme la responsable du Service de Gestion Comptable d'Armentières

Carnin, le 27 avril 2026

Le Maire,
Louis Marcy



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE CARNIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres du conseil : 15
Présents : 15
Date de convocation du conseil : 10 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à 19 h 00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Louis MARCY, Maire
Etaient présents et formaient la majorité, les membres suivants : L.MARCY, S.BLAS, C.CAILLIEZ, I.MACÉ, P.DELEURENCE, D.MULLIER, I.VAN LOVEREN, I.DUCHEMIN, E.BAUDIN, F-É.WAC, A.DUMONT, J-B.DRANCOURT, H.BOUCHEMA, C.FONTAINE, T.VILLIER

Le secrétariat a été assuré par : Myriam Duthilleul

**AFFECTATION DES RESULTATS 2025
(DELI27042026002)**

Après que le Conseil Municipal ait approuvé le Compte Financier Unique ce 27 avril 2026, M. le Maire donne la présidence à Mme BLAS, cette dernière indique que :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de	238 398.25
- Un excédent reporté de	504 688.25
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	743 086.50
- Un excédent d'investissement de	337 737.36
- Un déficit des restes à réaliser de (RAR Dépenses – RAR Recettes)	23 324.40
Soit un excédent de financement de	314 412.96

Après en avoir délibéré le conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 – EXCEDENT	743 086.50
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	200 000.00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	543 086.50
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) – EXCEDENT	337 737.36

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 5/05/2026 S'LO

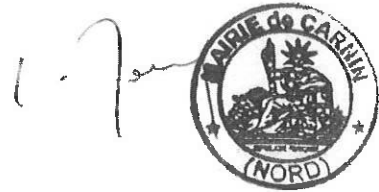
ID : 059-215901331-20260427-DELI27042026002-DE

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le préfet du Nord
- Mme la Directrice du Service de Gestion Comptable d'Armentières

Carnin, le 27 avril 2026

Le Maire,
Louis Marcy



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE CARNIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres du conseil : 15
Présents : 15
Date de convocation du conseil : 10 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à 19 h 00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Louis MARCY, Maire
Étaient présents et formaient la majorité, les membres suivants : L.MARCY, S.BLAS, C.CAILLIEZ, I.MACÉ, P.DELEURENCE, D.MULLIER, I.VAN LOVEREN, I.DUCHEMIN, E.BAUDIN, F-É.WAC, A.DUMONT, J-B.DRANCOURT, H.BOUCHEMA, C.FONTAINE, T.VILLIER

Le secrétariat a été assuré par : Myriam Duthilleul

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION
DES TAXES DIRECTES LOCALES**
(DELI27042026003)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles 1639A, 1379 et 1407 et suivants, ainsi que l'article 1636B sexies relatifs aux impôts locaux, à la fixation et au vote des taux d'imposition.

Il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition

Ce qui donne :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	32.93 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	56.19 %
Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affecté à l'habitation principale	16.67%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte ces taux à l'unanimité des membres présents.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet du Nord
- Mme la Directrice du Service de Gestion Comptable d'Armentières

Carnin, le 27 avril 2026

Le Maire,
Louis Marcy





COMMUNE : 133 CARNIN
ARRONDISSEMENT : 59 LILLE
FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : S.G.C D'ARMENTIERES

TAUX
FDL
2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière sur le bâti :

- a. Personnes de condition modeste 315
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte 0
c. Locaux industriels 0
d. Logements sociaux et longue durée 0

Taxe foncière sur le non bâti :

1 955

Taxe d'habitation :

- a. Dotation pour perte de THLV 11
b. Dotation pour recentrage THRS >>>
c. Mayotte >>>

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Exonérations en zone d'aménagement du territoire >>>
b. Base minimum >>>
c. Locaux industriels >>>
d. Autres allocations >>>

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière sur le bâti :

- a. Par le conseil municipal 25 353
b. Par la loi >>>
Taxe foncière sur le non bâti :
a. Par le conseil municipal 7 719
b. Par la loi (terres agricoles) >>>
c. Par la loi (autres) >>>

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Par le conseil municipal >>>
b. Par la loi >>>

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

- a. Résidences secondaires et assimilées 15 100
b. Logements vacants soumis à la THLV 6 200
c. Correction des bases THRS -3 340
d. Correction des bases THLV -2 342
e. Correction des bases MTHRS >>>

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES

- a. Éoliennes et hydroliennes
b. Centrales électriques
c. Centrales photovoltaïques
d. Centrales hydrauliques
e. Centrales géothermiques
f. Transformateurs électriques
g. Stations radioélectriques
h. Installations gazières et autres
i. Taxe sur les pylônes 16 610

5. RÉFORMES FISCALES

- a. TVA compensant la TH >>>
b. TVA compensant la CVAE 0
c. Coefficient correcteur 1,270820
d. Taux FB commune 2020 13,64
e. Taux FB département 2020 19,29

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national 12	départemental 13			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	46,86	117,15	>>>	117,15
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	57,93	144,83	2,09	142,74
Taxe d'habitation (TH)	23,67	35,19	87,98	12,10	75,88
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

- a. ...la diminution sans lien a été appliquée >>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés >>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

- a. Taux moyen départemental 26,96
b. Taux maximum de la majo 2,70

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières au niveau :

- a. National
b. Communal
Taux maximum :
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser
b. Taux maximum de la majoration spéciale

Taux de CFE perçue en 2025 par la commune d'agglomération, la communauté urbaine ou la fiscalité professionnelle unique

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 059-215901331-20260427-DELI270442026003-DE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE CARNIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres du conseil : 15
Présents : 15
Date de convocation du conseil : 10 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à 19 h 00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Louis MARCY, Maire
Etaient présents et formaient la majorité, les membres suivants : L.MARCY, S.BLAS, C.CAILLIEZ, I.MACÉ, P.DELEURENCE, D.MULLIER, I.VAN LOVEREN, I.DUCHEMIN, E.BAUDIN, F-É.WAC, A.DUMONT, J-B.DRANCOURT, H.BOUCHEMA, C.FONTAINE, T.VILLIER

Le secrétariat a été assuré par : Myriam Duthilleul

**DEMANDE DE SUBVENTION
ASSOCIATIONS CARNINOISES ET INTERCOMMUNALES
(DELI27042026004)**

Le Conseil Municipal décide du versement des subventions ci-après détaillées aux associations Carninoises (sous réserve que leur comptabilité et les demandes de subvention motivées et détaillées nous soient parvenues avant le vote du Budget Primitif), intercommunales et extérieures.
M. le Maire confirme aux membres des associations présents, qui sont de simples adhérents aux associations, qu'ils peuvent participer aux votes.

ASSOCIATIONS CARNINOISES

TENNIS DE TABLE DE CARNIN Adoptée à l'unanimité des membres présents.	715.00
ALED Adoptée à l'unanimité des membres présents.	440.00
SAINT-CHRISTOPHE Adoptée à l'unanimité des membres présents.	440.00
LES BAMBINS DE CARNIN Adoptée à Adoptée à l'unanimité des membres présents.	700.00
WESTERN SWING GANG Adoptée à l'unanimité des membres présents.	350.00
DANCE TRIP Adoptée à l'unanimité des membres présents.	600.00
SOLIDARITE CARNINOISE Adoptée à l'unanimité des membres présents.	1 000.00
TAROT Adoptée à l'unanimité des membres présents.	500.00

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 5/05/2026 S'LO

ID : 059-215901331-20260427-DELI27042026004-DE

EVASION CREATIVE 400.00
Adoptée à l'unanimité des membres présents.

ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

PHILHARMONIE REPUBLICAINE D'ANNOEULLIN 600.00
Adoptée à l'unanimité des membres présents.

DON DU SANG 250.00
Adoptée à l'unanimité des membres présents.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet du Nord
- Mme la Directrice du Service de Gestion Comptable d'Armentières

Carnin, le 27 avril 2026

Le Maire,
Louis Marcy



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE CARNIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres du conseil : 15
Présents : 15
Date de convocation du conseil : 10 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à 19 h 00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Louis MARCY, Maire
Etaient présents et formaient la majorité, les membres suivants : L.MARCY, S.BLAS, C.CAILLIEZ, I.MACÉ, P.DELEURENCE, D.MULLIER, I.VAN LOVEREN, I.DUCHEMIN, E.BAUDIN, F-É.WAC, A.DUMONT, J-B.DRANCOURT, H.BOUCHEMA, C.FONTAINE, T.VILLIER

Le secrétariat a été assuré par : Myriam Duthilleul

**DEMANDE DE SUBVENTIONS
ASSOCIATIONS EXTERIEURES
(DELI27042026005)**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été sollicité pour une participation financière aux associations extérieures (locales ou nationales).

Tel est le cas des associations suivantes :

EOLLIS réseau de Santé gériatrique et de soins palliatifs, lutte contre l'isolement et promeut la santé. Cette association sollicite la commune afin d'obtenir une subvention à hauteur de 335.70 € soit 1 119 hab. x 0,30 €.

La demande de subvention est adoptée à l'unanimité des membres présents.

OFFICE INTERCOMMUNAL DE COORDINATION DES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES D'ANNOEULLIN ET ENVIRONS. Cette association sollicite une subvention destinée à préserver la mise en œuvre d'un dispositif de coordination d'action sociale en faveur des personnes âgées et retraitées. Elle intervient chez les personnes pour l'aide à domicile ainsi que le portage des repas.

Cette année elle nous informe que la demande de subvention est revue à la baisse grâce à une bonne gestion financière.

Il est décidé à l'unanimité des membres présents de verser une subvention d'un montant de 1 834 €.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet du Nord
- Mme la Directrice du Service de Gestion Comptable d'Armentières

Carnin, le 27 avril 2026

Le Maire,
Louis Marcy



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE CARNIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres du conseil : 15
Présents : 15
Date de convocation du conseil : 10 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à 19 h 00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Louis MARCY, Maire
Étaient présents et formaient la majorité, les membres suivants : L.MARCY, S.BLAS, C.CAILLIEZ, I.MACÉ, P.DELEURENCE, D.MULLIER, I.VAN LOVEREN, I.DUCHEMIN, E.BAUDIN, F-É.WAC, A.DUMONT, J-B.DRANCOURT, H.BOUCHEMA, C.FONTAINE, T.VILLIER

Le secrétariat a été assuré par : Myriam Duthilleul

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026
VOTE DU TAUX DE FONGIBILITE 2026
(DELI27042026006)**

M. le Maire donne la parole à Mme Sylvie BLAS afin de présenter à l'assemblée communale le projet du Budget Primitif pour l'année 2026, qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	1 446 396.50 €
RECETTES	1 446 396.50€

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	1 027 043.86 €
RECETTES	1 027 043.86 €

La fongibilité asymétrique peut être utilisée par n'importe quelle collectivité gérée par la M57. Cette règle trouve son origine dans les dispositions applicables par les métropoles issues de l'article L.5217-10-6 du CGCT qui précise le cadre des virements de crédits entre chapitres en M57 (dans une limite fixée à l'occasion du vote du Budget).

Monsieur le Maire présente le tableau d'indemnisation des élus.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation d'effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles hors dépenses de personnel.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

5/05/2026

S'LO

ID : 059-215901331-20260427-DELI27042026006-DE

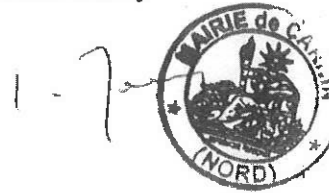
Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte le budget primitif 2026 dans sa globalité à l'unanimité des membres présents.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet du Nord
- Mme la Directrice du Service de Gestion Comptable d'Armentières

Carnin, le 27 avril 2026

Le Maire,
Louis Marcy



Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

5/05/2026 S'LO

ID : 059-215901331-20260427-DEL127042026006-DE

COMMUNE DE CARNIN - COMMUNE DE CARNIN - BP - 20

V - ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

VOTES :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 10/04/2026

Présenté par le Maire (1),
A CARNIN, le 27/04/2026



Délibéré par l'assemblée l'Assemblée délibérante(2), réunie en session Ordinaire
A CARNIN, le 27/04/2026

Les membres de l'assemblée délibérante l'Assemblée délibérante (2),(3).

M. BAUDIN Eric	
M. CAILLIEZ Charles	
M. DELEURENCE Pierre	
M. DRANCOURT Jean-Baptiste	
M. FONTAINE Camille	
M. MARCY Louis	
M. VILLIER Thomas	
M. WAC Fred-Éric	
Mme BLAS Sylvie	
Mme BOUCHEMA Hayette	
Mme DUCHEMIN Isabelle	
Mme DUMONT Angélique	
Mme MACÉ Isabelle	
Mme MULLIER Dominique	
Mme van LOVEREN Isabelle	

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 28/04/2026, et de la publication le 28/04/2026

A CARNIN, le 27/04/2026

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

177

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE CARNIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres du conseil : 15

Présents : 15

Date de convocation du conseil : 10 avril 2026

**L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à 19 h 00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Louis MARCY, Maire
Etaient présents et formaient la majorité, les membres suivants : L.MARCY, S.BLAS, C.CAILLIEZ, I.MACÉ, P.DELEURENCE, D.MULLIER, I.VAN LOVEREN, I.DUCHEMIN, E.BAUDIN, F-É.WAC, A.DUMONT, J-B.DRANCOURT, H.BOUCHEMA, C.FONTAINE, T.VILLIER**

Le secrétariat a été assuré par : Myriam Duthilleul

**SUPPRESSIONS DE POSTES
ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
(DELI27042026007)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le tableau des effectifs existant,

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivités sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la nomination par avancement de grade d'un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et d'un adjoint du patrimoine au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe, il convient de supprimer les emplois correspondant.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération de supprimer les postes devenus vacants.

L'assemblée délibérante, DECIDE

- D'instituer selon le dispositif suivant :

La suppression, à compter du 1^{er} mai 2026, de l'emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet et de l'emploi d'adjoint du patrimoine à temps complet.

- De modifier le tableau des effectifs annexé
- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférents ;
- De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet du Nord
- M. le Président du Centre de Gestion
- Mme la Directrice du Service de Gestion Comptable d'Armentières

Carnin, le 27 avril 2026

Le Maire,
Louis Marcy

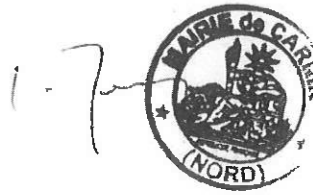




TABLEAU DES EFFECTIFS
(Modifié par délibération n° DELI24042026007
du 27 avril 2026)

*SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT
ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE ET
D'UN POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE A
TEMPS COMPLET
AU 1^{er} MAI 2026*

Tableau des effectifs avant modifications

Catégorie B

- Rédacteur 1 Temps complet

Catégorie C

- Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe (C3) 1 Temps complet
- Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe (C2) 1 Temps complet
- Agent de Maîtrise 1 Temps complet
- Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe (C2) 1 Temps complet
- Adjoint d'Animation (C1) 1 Temps complet
- Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe (C2) 1 Temps Complet
- Adjoint du Patrimoine (C1) 1 Temps complet
- Adjoint du Patrimoine Principal de 2^{ème} classe (C2) 1 Temps complet

Tableau des effectifs après modifications

Catégorie B

- Rédacteur 1 Temps complet

Catégorie C

- Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe (C3) 1 Temps complet
- Agent de maîtrise 1 Temps complet
- Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe (C2) 1 Temps complet
- Adjoint d'Animation (C1) 1 Temps complet
- Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe (C2) 1 Temps Complet
- Adjoint du Patrimoine Principal de 2^{ème} classe (C2) 1 Temps complet